

LETTRÉ PLAISANCIERS

Lettre des plaisanciers Mars 2021

1 DOCUMENT - Publié le 31 mars 2021



LA BAISSE DU NIVEAU DU LAC :

Le 2ème bassin de niveau de lac est programmé pour l'automne 2021. Le processus de baisse sera identique à celui de 2017. Du 1er septembre au 30 septembre, le lac entamera l'opération de baisse de 10cm. Du 1er au 30 octobre, le niveau sera maintenu à cette nouvelle position de base.

À partir de fin septembre, le second du lac se fera en fonction des apports hydrologiques naturels pour atteindre le 100% naturel.

Remarque : selon les documents, vous pouvez rencontrer 2 chiffres différents indiquant la baisse du lac. Il s'agit en fait de la même chose mais décrite selon 2 référentiels différents : le coté 20000 (GND) et le coté 2015 (NAP).

Planning prévisionnel à retenir pour 2021 :

- **Avril 2021 :** premiers travaux en chantier d'ouvrages entièrement impactés par la baisse du niveau du lac. Chaque passage de chantier se fera avant industriellement.
- **Avril :** étude des plans de sécurité en cas de situation. Afin de ne pas changer inutilement le second technique, nous encourageons par avance les plaisanciers de bien vouloir attendre la décision du compteur individuel avant d'appeler le Service des Ports.
- **Avril 2021 :** les plaisanciers informés par le département de leur baisse seront informés de la date prévue qui doivent attendre avant l'industrialisation de la baisse du lac.
- **Fin et 2ème semaine de septembre 2021 :** déplacement des bateaux sur leur place prévues.
- **Octobre 2021 :** les plaisanciers seront invités à rejoindre leur place initiale, ce qui pourra se faire quel que soit le second naturel du bateau duré.

IMPORTANT : nous attirons l'attention des plaisanciers titulaires d'un emplacement à fermé qui sera automatiquement supprimé avant de leur informer, au plus tôt, de leur souhait de libérer leur place. Cette [opération de plan](#) est sous l'organisation du département des Bateaux.

CANAL DE SÈVÈRES :

Pendant la baisse du lac, il sera conseillé de ne pas naviguer sur le canal de Sèveres, le barrage créé par le passage des bateaux étant projetable à l'intérieur des berges pendant cette période.

Enfin, nous recommandons de s'appuyer que l'opération se fasse en fonction de conditions météorologiques favorables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site du Canal : [http://www.canal-saveres.com/actualites/actualites-2021](#)



LETTRÉ_PLAISANCIER_MARS_2021.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 1,1 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.